PAYS DE L'AIGLE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	49
VOTANTS	52

CONVOCATION

Datée	du 18/09/2026
Affichée	le 18/09/2026

OBJET

Budget général – Décision modificative n°3 – Passage de la démolition de La Ribambelle en section de fonctionnement

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le dix-huit septembre 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE.

Monsieur Didier PITOU a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Vincent GUERARD, Sylvain GANDAIS, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Marc GÉGU, Olivier CERESER, Nicolas MASSE, Hélène JÉANNE, Romain DEULEY, Brigitte SALVINI, Geoffrey LE DÉAN, François BRIZARD, Serge LEBRETON, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Emilie TISON, Sébastien CHEVALIER, Mehdi AFIF, Marie-Laure LERAISNIER, Jean-Marie GOUSSIN, Fabien REGNIER, Serge DELAVALLÉE, Corine LE BLÉVEC, Vincent COLLO, Frédéric BITTARD, Gilbert MATELOT, François HUREL, Jérôme BIGNON, Fabien FAUQUET, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Wiener FLEURIMOND, Mickaël HERAULT, Xavier GUYET, Jacky DE TAERVERNIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Vincent GUYET, Christine LOUATRON, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL.

Pouvoirs : Véronique HELLEUX a donné pouvoir à Jean-Luc NOUAIL
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Fabien REGNIER
Patricia ERNOUX a donné pouvoir à Sébastien CHEVALIER

Représentés : Daniel MARIE représenté par Vincent GUERARD
Delphine PRIEUR représentée par Frédéric BITTARD
Christophe POTTIER représenté par Xavier GUYET

Absents excusés : Pierre DUFAY, Sylvie FARAULT

Absent : Hubert GORET

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260924-2026-09-24-205-BF
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

Monsieur LE DEAN, Vice-Président délégué aux Finances et aux ressources humaines expose aux membres du Conseil que les écritures relatives à l'opération de démolition de la Ribambelle (démolie dans le cadre de l'ANRU), inscrites en section en investissement au budget primitif (BP) 2026, relèvent de la section de fonctionnement.

Afin de procéder à la régularisation du BP 2026, il convient de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

Budget général DM 3			ANRU - Démolition de l'école de la Ribambelle	
INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Article**	**Intitulé / objet**	**Proposition**
Dépenses	23	2314	Construction sur sol d'autrui	-140 000 €
			Total Dépenses d'investissement	**-140 000 €**
Recettes	021		Virement de la section de fonctionnement	-140 000 €
			Total Recettes d'investissement	**-140 000 €**
			Equilibre de la section	**0,00 €**
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Article**	**Intitulé / objet**	**Proposition**
Dépenses	65	65888	Démolition de l'école	320 000 €
	65	657348	Reversement à la Ville de L'AIGLE de sa part de fonds vert	50 000 €
	65	65888	Divers	30 000 €
	023		Virement à la section d'investissement	-140 000 €
			Total Dépenses de fonctionnement	**260 000,00 €**
Recettes	74	74718	Subvention fonds vert - suvention de l'état	100 000 €
	75	75888	Refacturation de la part travaux à la Ville de L'Aigle	160 000 €
			Total Recettes de fonctionnement	**260 000,00 €**
			Equilibre de la section	**0,00 €**

Pour rappel, cette opération est réalisée en mandat de maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Ville de L'Aigle et les dépenses et recettes sont réparties à parts égales entre les deux collectivités.

Au budget primitif (BP) 2026, aucune subvention n'avait été inscrite, mais la collectivité bénéficiera du fonds vert, ce qui permet de diminuer le coût net prévisionnel de l'opération de 30K€, malgré une hausse du coût de démolition, lié notamment à la présence d'amiante.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales
- Vu la délibération n ° 2026-12-02-031 du Conseil Communautaire en date du 12 février 2026 portant approbation du budget primitif 2026 du budget général

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260924-2026-09-24-205-BF
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** la décision modificative n ° 3 au Budget Général comme présentée ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 02 OCT. 2026
Publié en ligne le 02 OCT. 2026
Certifié exécutoire

La Présidente,
Véronique LOUWAGIE

CDC des Pays de l'Aigle
61300
L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260924-2026-09-24-205-BF
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260924-2026-09-24-205-BF
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026